



\* \* \*  
\*

Le deux octobre deux mille quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 25 septembre 2014 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après ;

- 1 – Guide des achats publics de la Commune : création de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (CMAPA)
- 2 – Délégation au Maire : signature des conventions de groupement de commandes avec Riom Communauté – désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres des groupements de commandes
- 3 – Groupe scolaire M. Genest : attribution du lot 01
- 4 – Rue et impasse Albert Evaux : avenants de prolongation de délais et intégration de prix nouveaux
- 5 – Cimetière paysager : avenant au lot 01 mobilier funéraire
- 6 – Réfection de toitures : compte-rendu de délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 7 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité : fixation du montant
- 8 – Paiement d'une taxe d'urbanisme : remise gracieuse des pénalités de retard
- 9 – Tableau des effectifs 2014 : mise à jour
- 10 – Contrats d'apprentissage : création
- 11 – Rue Général Chapsal : constitution de servitudes sur le site des nouvelles Archives Municipales
- 12 – COCON 63 – Isolation des combles perdus :
  - approbation de la convention de partenariat avec Total
  - approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes
- 13 – Ateliers de Vie Locale : constitution
- 14 – Repas de l'an nouveau : modalités
- 15 – Maison des associations : mise à disposition des salles pour la saison 2014-2015
- 16 – Catalogue d'exposition sur « les Riomais dans la Grande Guerre » : tarif de vente
- 17 – Partenariat avec le Crédit Mutuel Massif Central
- 18 – Fonds d'Initiatives Culturelles – Cinéma Le Lux
- 19 – Fonds d'Initiatives Jumelage – Comité de Jumelage
- 20 – Fonds d'Initiative Jumelage – Association Al Andalus
- 21 – Règlement des installations sportives et des espaces publics comportant des équipements sportifs : intégration des installations du Centre Henri Cochet et des terrains de tennis du complexe sportif Emile Pons
- 22 – Centre Henri Cochet et terrains de tennis du complexe sportif Emile Pons : convention de mise à disposition au Tennis Club de Riom (TCR)
- 23 – Centre Henri Cochet et terrains de tennis du complexe sportif Emile Pons : tarifs 2014-2015
- 24 – Stade Emile Pons : mise à disposition d'un local (Tir Sportif Riomais)
- 25 – Site Gilbert Romme : mise à disposition de locaux (Vélo Club Riomais)
- 26 – Subventions éco-manifestations
- 27 – Fonds d'Initiatives Sportives
- 28 – Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 : partenariat CAF/Commune de Riom
- 29 – Partenariat avec la CAF : avenant à la convention d'objectifs et de financement relative aux crèches collective et familiale
- 30 – Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence (ADSEA) : convention
- 31 – Enfants scolarisés en Classe d'Inclusion Scolaire : application du quotient familial
- 32 – Règlement Intérieur du Conseil Municipal : adoption
- 33 – Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : remplacement d'un délégué
- 34 – Représentation de la Commune dans les lycées et collèges

QUESTIONS DIVERSES

ÉTAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LARRIEU, MACHANEK, MARTIN, MOLLON, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER

ONT QUITTÉ LA SALLE AVANT LA QUESTION N° 1

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal  
 Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale  
 M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal  
 Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale  
 Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale  
 M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

ÉTAIENT ABSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Mme Séverine CHANIER, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*  
 Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*  
 M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à *Vincent PERGET*  
 Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Serge BIONNIER*  
 Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à *Stéphanie FLORI-DUTOUR*  
 Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à *Emilie LARRIEU*

< > < > < > < > < > < > >

*Monsieur Daniel GRENET* ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2014. Le Maire donne ensuite la parole à Madame CHIESA, qui fait une déclaration au nom des élus de « Riom pour tous ».

A l'issue de cette intervention, les élus de « Riom pour tous » quittent la séance : Mme CHIESA, M. BOUCHET, M. FRIAUD, Mme MOLLON, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE.

## **1 – GUIDE DES ACHATS PUBLICS DE LA COMMUNE : CRÉATION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (CMAPA)**

**Rapporteur** : *Emilie LARRIEU*

Afin d'assouplir et de sécuriser les instances d'aide à la décision dans le cadre des procédures adaptées, il a été proposé de ne plus faire référence à la Commission d'Appel d'Offres mais à une Commission des Marchés A Procédure Adaptée (MAPA).

Les règles de composition et de fonctionnement proposées s'inspirent de celles s'appliquant à la Commission d'Appel d'Offres, à la différence que cette CMAPA pourra se réunir sans obligation de quorum et avec un délai de convocation non contraint.

👉 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les règles de fonctionnement de la Commission des Marchés A Procédure Adaptée et a désigné, le Maire Président, représenté par N. PICHARD, E. LARRIEU – J. LAMY – L. PAULET – V. PERGET – A. MOLLON, membres titulaires et T. ROUX – D. GRENET – S. BIONNIER – J.P. BOISSET – P. CHIESA, membres suppléants.

## **2 – DÉLÉGATION AU MAIRE : SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC RIOM COMMUNAUTÉ – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES GROUPEMENTS DE COMMANDES**

**Rapporteur** : *Emilie LARRIEU*

Par délibération du 25 avril dernier, le Maire a reçu délégation pour l'exécution des marchés inférieurs à 207 000 € HT pour les fournitures et services et 500 000 € HT pour les travaux. Il est proposé de compléter la délégation donnée au Maire, en lui déléguant la signature des conventions de groupement de commandes relatives à des marchés propres à la Commune, toujours pour les mêmes montants.

👉 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné le Maire, Président (représenté par N. PICHARD) à la Commission d'Appel d'Offres des groupements de Commandes avec Riom Communauté et T. ROUX comme suppléant.

### **3 – GROUPE SCOLAIRE M. GENEST : ATTRIBUTION DU LOT 01**

**Rapporteur : Vincent PERGET**

Au regard du montant des offres reçues et du diagnostic amiante avant travaux qui s'est avéré incomplet (dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire M. Genest), la commission d'appel d'offres réunie le 22/09/2014 a proposé de déclarer la procédure infructueuse.

- ✎ **Cette mesure a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.**  
*Intervention de M. PECOUL.*

### **4 – RUE ET IMPASSE ALBERT EVAUX : AVENANTS DE PROLONGATION DE DÉLAIS ET INTÉGRATION DE PRIX NOUVEAUX**

**Rapporteur : Vincent PERGET**

Conformément à la délibération du 27 juin dernier, les marchés pour la requalification de la rue et impasse Albert Evaux ont été signés avec les entreprises :

- COLAS RHONE ALPES AUVERGNE : lot 01 aménagement VRD pour un montant de 376 825 € H.T.
- DE LIMA : lot 02 maçonnerie pour un montant de 120 184 € H.T.

Aujourd'hui les lots 01 et 02 doivent faire l'objet d'un avenant pour prolonger le délai de 20 jours ouvrés en raison d'un arrêt de chantier dû à la présence d'un réseau gaz non référencé sur la cartographie de GRDF.

Par ailleurs, des prix nouveaux doivent être intégrés au lot 01, par avenant, qui n'ont aucune conséquence financière sur le montant estimatif du marché.

- ✎ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants.**  
*Observations de M. PECOUL.*

### **5 – CIMETIÈRE PAYSAGER : AVENANT AU LOT 01 MOBILIER FUNÉRAIRE**

**Rapporteur : Stéphanie FLORI DUTOUR**

Des travaux d'aménagement du cimetière paysager ont été lancés en 2013 conduisant à la passation de trois marchés dont l'un avec l'entreprise BONNA SABLA pour la fourniture et l'installation de mobilier funéraire.

Lors de la conclusion du marché, le banc retenu était un banc droit. Le fournisseur propose aujourd'hui un banc modulable en arc de cercle, en granit dans le même matériau que le columbarium, et qui sera en harmonie avec le mobilier existant.

Ce prix nouveau n'a aucune incidence financière sur le montant maximum de commande prévu initialement, qui reste à 190 000 € HT sur 4 ans.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.**

### **6 – RÉFECTION DE TOITURES : COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22-4° (MARCHÉS PUBLICS) DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Rapporteur : Emilie LARRIEU**

Dans le cadre de sa délégation, le Conseil Municipal a été informé que les marchés relatifs aux travaux de réfection des toitures du gymnase du Parc des Fêtes et de la Salle José Moron, ont été attribués respectivement aux entreprises suivantes :

- Entreprise AVENIR METAL, pour un montant HT de 173 387,67 €
- Entreprise SUCHET, pour un montant HT de 61 901,30 €.

- ✎ **Le Conseil Municipal a pris acte de ce compte rendu.**

## **7 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ : FIXATION DU MONTANT**

**Rapporteur : Emilie LARRIEU**

Le montant des redevances dû pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics, de transport et de distribution d'électricité sera désormais calculé en prenant en compte le seuil de la population totale de la Commune ; il sera fixé au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par le décret du 30 décembre 2008 et revalorisée annuellement.

- ✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé les modalités de calcul de la redevance d'occupation du domaine public « électricité » ainsi que son actualisation annuelle sur la base du maximum des décrets de revalorisation à paraître.

## **8 – PAIEMENT D'UNE TAXE D'URBANISME : REMISE GRACIEUSE DES PÉNALITÉS DE RETARD**

**Rapporteur : Emilie LARRIEU**

L'article L.251 A du Livre des procédures fiscales donne compétence aux collectivités territoriales pour remettre à titre gracieux des pénalités de retard consécutives au paiement tardif de la taxe d'urbanisme par des particuliers. En conséquence, il est proposé d'accorder à un redevable une remise de pénalités d'un montant de 92 €, le retard n'émanant pas de son fait.

- ✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé.  
*Remarque de M. PECOUL.*

## **9 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2014 : MISE À JOUR**

**Rapporteur : Stéphanie FLORI DUTOUR**

- ✎ L'Assemblée, à l'unanimité, (et après avis du CTP) a approuvé la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 06/10/2014.  
*Intervention de M. PECOUL.*

## **10 – CONTRATS D'APPRENTISSAGE : CRÉATION**

**Rapporteur : Stéphanie FLORI DUTOUR**

La Commune s'est engagée dans une démarche offrant des formations en alternance auprès de jeunes, par la mise en place de contrats d'apprentissage dans différents services.

Il est proposé d'étendre ce dispositif au secteur de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à la DRH et de la gestion de projets.

La rémunération est déterminée en pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge et du diplôme préparé par l'intéressé.

- ✎ A l'unanimité, l'Assemblée a autorisé la création de deux contrats d'apprentissage supplémentaires.

## **11 – RUE GÉNÉRAL CHAPSAL : CONSTITUTION DE SERVITUDES SUR LE SITE DES NOUVELLES ARCHIVES MUNICIPALES**

**Rapporteur : Vincent PERGET**

Lors de travaux de terrassements réalisés sur le site des futures Archives Municipales rue du Général Chapsal, il a été mis à jour deux réseaux unitaires eaux usées/eaux pluviales appartenant au Conseil Régional et à un particulier. Il s'agit de constituer des servitudes de passage, au profit de ces deux tiers (en ce qui concerne le Conseil Régional, le Conseil Municipal du 27 juin dernier a délibéré sur cette constitution de servitudes).

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la constitution de servitudes de passage de canalisations au profit d'un particulier sur la parcelle BK n° 450 appartenant à la Ville de Riom.

## **12 – COCON 63 – ISOLATION DES COMBLES PERDUS :**

- APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TOTAL
- APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES

**Rapporteur : Laurent PAULET**

Face à la hausse constante du prix des énergies, les collectivités locales font le constat de la croissance régulière des charges énergétiques liées à leur patrimoine.

L'isolation des combles perdus, est une action intéressante :

- c'est un investissement très efficace en matière d'économie d'énergie,
- les travaux sont rapides et souvent assez simples à mettre en œuvre,
- peu coûteuse en investissement,
- peut bénéficier d'un financement intéressant via les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le Conseil général, en collaboration avec l'Aduhme, agence locale des énergies et du climat, a élaboré cette opération qui s'organise sur deux axes :

- création d'un groupement de commande pour optimiser les coûts des travaux d'isolation,
- centraliser les CEE générés afin de les valoriser au mieux et financer une part de l'investissement.

👉 **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé :**

- le projet de convention de partenariat avec la société TOTAL, pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie qui seront générés par les travaux d'isolation des combles perdus,
- l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation des travaux d'isolation de combles perdus, et au sein duquel le Conseil général du Puy-de-Dôme exercera les rôles de coordonnateur et de mandataire.
- la désignation de M. Laurent PAULET, pour représenter la Commune à la commission d'offres du groupement.

## **13 – ATELIERS DE VIE LOCALE : CONSTITUTION**

**Rapporteur : Jackie DIOGON**

La nouvelle municipalité souhaite donner les moyens aux Riomois d'être acteurs dans leur ville en leur proposant de participer à des « Ateliers de Vie Locale » qui seront créés dans les principaux quartiers de la Ville :

- Centre-Ville - la Gare,
- les Dagneaux - le Moulin d'eau - Planchepaleuil - le Marais,
- la Varenne - le Creux - le Maréchat,
- le Couriat - la Beaumette - les Boules - Villeroze - Mirabel
- Champ d'Ojardias - Petite Provence - les Charmettes - Cerey - Saint Don - Route d'Orléans

Ces ateliers ont pour objectifs de :

- s'inscrire dans une démarche d'information, de participation et de communication,
- développer une plus grande implication des habitants dans le débat municipal,
- développer la cohésion et la convivialité du quartier.

Ces nouvelles dispositions seront présentées aux habitants, et des modifications pourront être apportées en fonction des réactions ou demandes des participants.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise en place des Ateliers de Vie Locale qui seront soumis à l'avis des Riomois en réunion publique du 7 octobre 2014.**

*Observation de M. PECOUL.*

## **14 – REPAS DE L'AN NOUVEAU : MODALITÉS**

**Rapporteur : Michèle GRENET**

Traditionnellement, le Maire de la ville de Riom invite les personnes âgées de Riom à un repas chaque début d'année. Pour ceux qui ne peuvent se déplacer, un colis leur est porté au domicile. Pour cela, les personnes âgées de 65 ans et plus s'inscrivent au CCAS.

Ce repas de l'an nouveau et les colis offerts aux personnes âgées rencontre un succès de plus en plus important qui a généré en 2014 une liste d'attente et donc, des insatisfactions.

De ce fait, il a été réfléchi à la mise en place de nouveaux critères de participation, ainsi qu'à une équipe de mise en place plus étoffée.

En lien avec l'évolution globale de la situation des personnes âgées, le critère d'âge a été redéfini pour l'inscription au repas et la distribution des colis :

- à partir de janvier 2015, seront concernées les personnes âgées de 70 ans et plus ; ces personnes doivent habiter Riom.

Le repas de l'an nouveau aura lieu au gymnase « Jean Zay » le dimanche 11 janvier.

Les colis distribués aux personnes qui ne peuvent se déplacer pour le repas seront d'un montant de 15 € pour les personnes seules et 19 € pour les couples.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ces nouvelles dispositions.**  
*Intervention de M. PECOUL.*

#### **15 – MAISON DES ASSOCIATIONS : MISE À DISPOSITION DES SALLES POUR LA SAISON 2014-2015**

**Rapporteur : *Jacquie DIOGON***

Chaque année, une dizaine de salles, à vocation de pratiques de loisirs ou de locaux administratifs, sont mises à disposition des associations riomoises.

Quarante et une associations bénéficient ainsi de ces mises à disposition sur l'année 2014-2015. La répartition des créneaux est établie en fonction des demandes, au mois de juin pour une entrée en vigueur au premier septembre.

Considérant qu'il s'agit d'une aide financière indirecte aux associations, il revient au Conseil Municipal de prendre acte de ces mises à disposition.

👉 **Le Conseil Municipal a pris acte de ces mises à disposition pour l'année 2014-2015.**

#### **16 – CATALOGUE D'EXPOSITION SUR « LES RIOMOIS DANS LA GRANDE GUERRE » : TARIF DE VENTE**

**Rapporteur : *Jean-Pierre BOISSET***

Dans le cadre des commémorations nationales autour de la Première Guerre Mondiale, une exposition sur Riom et les Riomois durant cette période, a été montée par les Archives Municipales et est proposée à l'Office de Tourisme.

Un catalogue sur cette exposition a été édité qu'il convient de mettre en vente au prix de 9 €. 500 exemplaires sont prévus dont 100 gratuits réservés aux personnes ayant prêté des documents et objets pour l'exposition, ainsi qu'aux centres de documentation des établissements d'enseignement.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le tarif de vente du catalogue à 9 € l'unité.**

#### **17 – PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL**

**Rapporteur : *Jean-Pierre BOISSET***

Depuis plusieurs années, la Caisse de Crédit Mutuel de Riom soutient financièrement la saison Accès-Soirs de la Ville de Riom.

La convention prévoit notamment un soutien financier de 3 000 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune, en contrepartie d'une valorisation de son image et de sa notoriété auprès des publics concernés.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom.**

**18 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES – CINÉMA LE LUX****Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET**

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 5 000 € au cinéma Le Lux (SARL Valtim), au titre du soutien à la réalisation de projets culturels d'intérêt local, notamment dans le cadre de la Saison Accès-Soirs.

**19 – FONDS D'INITIATIVES JUMELAGE – COMITÉ DE JUMELAGE****Rapporteur : Daniel GRENET**

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 3 540 € au Comité de Jumelage, pour l'organisation de l'accueil de groupes de musique de Nördlingen et d'Algemesi dans le cadre de la Fête de la Musique.

**20 – FONDS D'INITIATIVE JUMELAGE – ASSOCIATION AL ANDALUS****Rapporteur : Daniel GRENET**

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 600 € à l'association Al Andalus, pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de l'accueil de « La Casa de Andalucia », association d'Algemesi.

**21 – RÈGLEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DES ESPACES PUBLICS COMPORTANT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : INTÉGRATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE HENRI COCHET ET DES TERRAINS DE TENNIS DU COMPLEXE SPORTIF EMILE PONS****Rapporteur : Daniel GRENET**

Les installations sportives de la Ville sont actuellement régies par un règlement intérieur unique qui a été validé par le Conseil Municipal du 19 octobre 2012.

La Commune étant maintenant propriétaire du centre Henri Cochet et des terrains de tennis extérieurs du complexe sportif Emile Pons, il convient de modifier le règlement intérieur en intégrant ces équipements.

Par ailleurs, une modification est apportée sur les horaires d'ouverture du Parc Sportif et Urbain de Cerey, afin de prévoir la fermeture du parc à 20h en période hivernale (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) au lieu de 21h, afin de sécuriser le site.

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les nouvelles modalités du règlement intérieur des installations sportives et des espaces publics comportant des équipements sportifs.

**22 – CENTRE HENRI COCHET ET TERRAINS DE TENNIS DU COMPLEXE SPORTIF EMILE PONS : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AU TENNIS CLUB DE RIOM (TCR)****Rapporteur : Daniel GRENET**

La Commune de Riom a repris en pleine propriété les installations sportives situées sur la Commune de Mozac, notamment le centre Henri Cochet et les terrains de tennis extérieurs du complexe sportif Emile Pons, qui ont été mis à disposition du Tennis Club de Riom, par convention jusqu'au 31 août 2014.

Il convient à présent de réviser cette convention afin de redéfinir plus précisément les conditions d'utilisation, les modalités financières et la durée.

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modalités de la convention de mise à disposition et a autorisé le Maire à la signer.

**23 – CENTRE HENRI COCHET ET TERRAINS DE TENNIS DU COMPLEXE SPORTIF EMILE PONS : TARIFS 2014-2015****Rapporteur : Daniel GRENET**

Les tarifs de mise à disposition des installations sportives municipales ont été votés par délibération du 23 mai 2014. Compte tenu des nouvelles installations des courts de tennis extérieurs du complexe sportif Emile Pons à Riom et du Centre Henri Cochet à Mozac, il convient de les intégrer dans les tarifs.



- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs de location des courts de tennis extérieurs et couverts.

#### **24 – STADE EMILE PONS : MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL (TIR SPORTIF RIOMOIS)**

**Rapporteur : Daniel GRENET**

Le Tir Sportif Riomois ayant besoin d'un local pour les inscriptions et réceptions après manifestations, il est proposé de leur mettre à disposition gracieusement et ponctuellement le club house au stade Emile Pons, qui est déjà attribué, par convention, au Football Club Riomois.

- ✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec le Tir Sportif Riomois pour la mise à disposition occasionnelle de ces locaux.

#### **25 – SITE GILBERT ROMME : MISE À DISPOSITION DE LOCAUX (VÉLO CLUB RIOMOIS)**

**Rapporteur : Daniel GRENET**

Le Vélo Club Riomois, occupant actuellement un bâtiment dans l'Îlot Grenier, rue Danchet, doit être relogé rapidement, la charpente de cet immeuble étant défectueuse. Une solution est proposée au Vélo Club Riomois dans l'immeuble Rallye de l'ancien lycée Gilbert Romme.

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec le Vélo Club Riomois pour la mise à disposition d'une partie du garage et d'un local de 151 m<sup>2</sup> situés Immeuble Rallye, ancien Lycée Gilbert Romme.

#### **26 – SUBVENTIONS ÉCO-MANIFESTATIONS**

**Rapporteur : Daniel GRENET**

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé, dans le cadre du fonds d'initiatives écoresponsabilité (aide aux associations sportives volontaires qui mettent en place des actions éco-responsables dans l'organisation de leurs manifestations), le versement d'une subvention de 1000 € à l'association Club Rappel pour l'organisation de la Coupe de France d'escalade les 5 et 6 avrils derniers.

#### **27 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES**

**Rapporteur : Daniel GRENET**

- ✎ A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de :
- 500 € au Rugby Club Riomois, pour contribuer aux frais engagés par le club aux différents championnats de France,
  - 400 € au Football Club Riomois, pour l'organisation du match Clermont-Foot Auvergne / FC Moulins le 12 juillet dernier.

#### **– INFORMATION : RENTRÉE SCOLAIRE 2014/2015 : BILAN**

**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

- ✎ Le Conseil Municipal a pris acte.

#### **28 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017 : PARTENARIAT CAF/COMMUNE DE RIOM**

**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

La Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de sa politique en faveur des familles, est partenaire de la Commune de Riom, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat de partenariat pluriannuel qui décrit des actions portées par la collectivité ou des partenaires associatifs sur le territoire en termes d'accueil pour les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans révolus. Il s'agit, pour la C.A.F. de favoriser et soutenir les initiatives dans ce domaine, afin de permettre aux familles de concilier leur vie professionnelle et personnelle.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 s'est achevé le 31 décembre 2013. Il convient donc de le renouveler pour une période de 4 années, sur la base d'un diagnostic de territoire, des actions existantes, des actions qui seront amenées à évoluer et des actions nouvelles prévues. Les montants financiers des actions existantes sont fixés sans pouvoir les modifier (pour information, en 2013, la Commune a perçu un montant de 238 600 € dont 45 396 € pour les actions portées par le secteur associatif).

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 à 2017.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 à 2017.**

*Observation de M. PECOUL.*

## **29 – PARTENARIAT AVEC LA CAF : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AUX CRECHES COLLECTIVE ET FAMILIALE**

**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

La ville de Riom a signé une convention d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme le 3 juillet 2013.

Cette convention comportait un plan d'actions qui prévoyait la mise en œuvre des volets :

- Application du barème tarif d'urgence : appliqué depuis 2013
- Fourniture des repas : appliqué
- Fournitures des couches : appliqué
- Adaptation des besoins aux familles : reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En effet, en accord avec la CAF, la ville a souhaité prendre le temps du dialogue avec l'ensemble des structures et des agents concernés par l'application de ce dernier volet « répondre aux plus près du besoin des familles » qui va générer des changements dans les organisations de travail ainsi que sur le volet rémunération notamment pour les agents de la crèche familiale.

De plus, une réflexion est conduite depuis le mois de juin sur le rapprochement des structures ; ce projet pourrait avoir également un impact sur la mise en œuvre.

Il est proposé aujourd'hui, de signer un avenant reportant cet objectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

✎ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les deux avenants proposés, et a autorisé le Maire à les signer.**

## **30 – ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE (ADSEA) : CONVENTION**

**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

La Commune de Riom souhaite poursuivre son partenariat avec le service de prévention Riom et Volvic Communautés de l'ADSEA du Puy de Dôme (l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et l'adolescence) en direction des enfants du voyage présents sur l'aire d'accueil du Maréchat, durant l'année scolaire 2014/2015.

Les actions sont : « ouverture culturelle », « Autour du livre » et « Nature et environnement » auprès des enfants de l'aire. Ces animations ont lieu le mercredi de 14 H à 16 H pour la période d'octobre 2014 à juin 2015, sous la responsabilité d'un éducateur spécialisé de l'ADSEA et d'une animatrice mise à disposition par la Commune. Des actions ponctuelles durant les vacances scolaires sont ainsi proposées.

✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le protocole d'accord avec l'Association Départementale pour la sauvegarde de l'enfance et l'adolescence pour l'École Itinérante et la mise à disposition de l'agent pour l'année scolaire 2014/2015.**

*Observation de M. PECOUL.*

### 31 – ENFANTS SCOLARISÉS EN CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE : APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

Certains enfants en situation de handicap sont dirigés vers des Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS).

Ainsi, la ville de Riom a trois CLIS sur son territoire (deux à Jean Rostand élémentaire et une à René Cassin élémentaire). A la rentrée scolaire 2014, les CLIS de la ville accueillent 36 enfants, dont 19 sont domiciliés en dehors de Riom.

Ces enfants pour la plupart fréquentent la restauration scolaire mais acquittent un tarif dit « extérieur », à savoir 4 € 95. Il est donc proposé d'appliquer le quotient familial de la ville de Riom sur les tarifs des services périscolaires (garderie et restauration scolaire) aux familles dont les enfants sont scolarisés en CLIS, sur Riom, mais domiciliés en dehors de Riom.

En contrepartie, les Maires et les Centres Communaux d'Action Sociale des communes de résidence seront sollicités afin que la différence entre les tarifs extérieurs et le tarif réellement payé par la famille soit prise en charge. Le coût pour la Commune est évalué entre 7 000 € et 10 000 € pour une année scolaire.

✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'application du Quotient familial aux familles extérieures dont les enfants sont scolarisés en CLIS à Riom, à compter de la rentrée scolaire 2014, sur les services périscolaires de garderie et de restauration scolaire.

*Interventions de MM. PECOUL et GRENET.*

### 32 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il prévoit notamment :

- Les moyens d'expression des conseillers d'opposition ;
- La constitution des commissions permanentes ;
- L'usage de la dématérialisation dans le fonctionnement courant du conseil municipal.

### 33 – REPRÉSENTATION DE LA VILLE DANS LES COMMISSION ET ORGANISMES DIVERS : REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Madame Marie-Alix DELAIRE pour siéger au Centre Social Joseph Gaidier, en remplacement du délégué démissionnaire pour raisons professionnelles.

### 34 – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par délibération du 23 mai dernier, la désignation des représentants de la Commune dans les Conseils d'Administration des collèges et lycées a été votée. Cependant de la consultation menée récemment auprès de ces établissements, et en fonction du nombre d'administrateurs de chacun de leur Conseil d'Administration, les représentations nécessaires sont établies comme suit :

ENSEIGNEMENT	DESIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	REPRESENTANTS DE LA VILLE
<b>Conseils d'Administration des Lycées et Collèges</b>	(Membres du Conseil Municipal)	
* Lycée Virlogeux	* 2 titulaires  + 1 titulaire Riom Communauté	<b>titulaires : M. SCHOTTEY, Y. BONNET E. LARRIEU</b>

* Lycée P. Marie Laurencin	* 2 titulaires + 1 titulaire Riom Communauté	<b>titulaires : D. GRENET Y. BONNET</b> F. LAFOND
* Lycée P. J. Bonté	* 1 titulaire + 1 titulaire Riom Communauté	<b>titulaire : J. DIOGON</b> P. CERLES
* Collège P. Mendès France	* 1 titulaire + 1 suppléant + 1 titulaire Riom Communauté	<b>titulaire : S. MACHANEK</b> <b>suppléant : S. MARTIN</b> V. POUZOL
* Collège Jean Vilar	* 1 titulaire + 1 suppléant + 1 titulaire Riom Communauté	<b>titulaire : S. MARTIN</b> <b>suppléant : S. MONCEL</b> N. PICHARD
* Collège Michel de l'Hospital	* 1 titulaire + 1 titulaire Riom Communauté	<b>titulaire : A. PAILLONCY</b> S. CHANIER

✎ Le Conseil Municipal, a pris acte.

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 9 octobre 2014

Le Maire,  
Président de Riom Communauté,

Pierre PÉCOUL

